

**GUIDE D'INSCRIPTION
AUX EPREUVES DE PREMIÈRE
ET DE TERMINALE
DU BACCALAUREAT
GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
des candidats libres et
CNED carte libre**

SESSION 2023

Bureau des épreuves de Première
ce.decea@ac-montpellier.fr

Véronique Cros : 04 67 91 48 45
Rachel ROLLE: 04 67 91 48 76

Bureau du baccalauréat général et technologique
ce.decinscription@ac-montpellier.fr

Coralie Collier : 04 67 91 48 28
Anne-Lise CROS : 04 67 91 48 29

RECTORAT DE MONTPELLIER
Bureau du baccalauréat général et technologique
31, rue de l'Université - CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

www.ac-montpellier.fr

Table des matières

Généralités.....	4
Introduction.....	4
La conservation de notes.....	6
Les dispenses d'épreuves.....	7
Candidats déjà titulaires d'un baccalauréat général ou technologique.....	7
Candidats qui changent de voie de formation ou de série.....	8
Les modalités d'évaluation des épreuves.....	9
Les épreuves de français.....	9
Les aménagements d'épreuves.....	9
Les inscriptions.....	10
Procédure d'inscription sur CYCLADES.....	10
Compte utilisateur.....	10
Mon inscription.....	11
Confirmation d'inscription.....	13
Pièces justificatives.....	13
Convocation aux épreuves.....	14
Résultats et relevé de notes.....	14
ANNEXE 1 : Calendrier des épreuves pour les candidats individuels.....	15
ANNEXE 2 : Liste des pièces justificatives.....	17
ANNEXE 3 : Demande de dispense d'épreuves*.....	19



Tout candidat souhaitant s'inscrire aux épreuves du baccalauréat général ou technologique devra impérativement respecter les démarches indiquées dans ce guide.

Tout retard et oubli d'envoi des pièces justificatives entraîneront l'annulation de l'inscription à la présente session.

Toute absence* à une épreuve doit être justifiée au plus tard trois jours ouvrables (72 heures) après le déroulement de l'épreuve.**

Toute absence non justifiée sera sanctionnée par un zéro à l'épreuve non subie.

* Motif médical (certificat médical) ou pour cause de force majeure dûment constatée.

** Un jour **ouvrable** correspond à tous les jours de la semaine, à l'exception du jour de repos hebdomadaire (généralement le dimanche) et des jours fériés habituellement non travaillés. On en compte 6 par semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, généralement).

Généralités

Introduction

Les candidats au baccalauréat sont dits « individuels » lorsque :

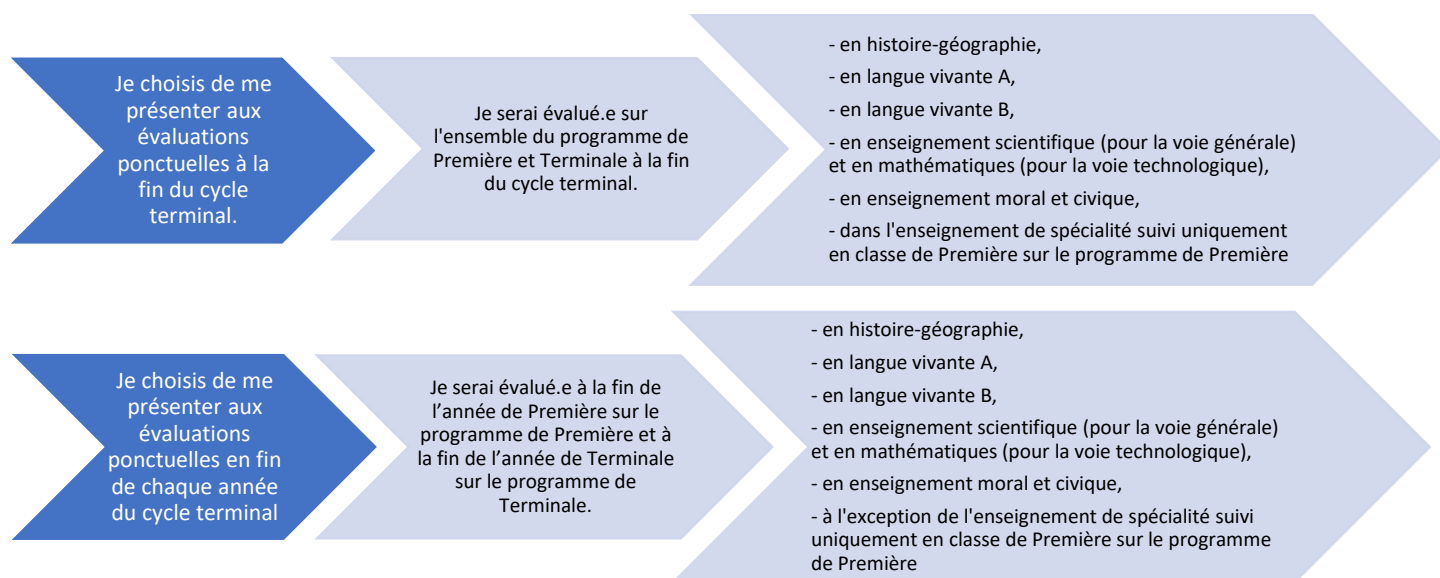
- Ils ne suivent les cours d'aucun établissement,
- Ou qu'ils sont inscrits dans un établissement privé n'ayant pas signé de contrat avec l'État, un établissement français à l'étranger ne bénéficiant pas d'une homologation pour le cycle terminal du lycée général et technologique ou au centre national d'enseignement à distance en scolarité libre.

Les candidats individuels ne sont pas soumis au contrôle continu. Ils devront se présenter à des épreuves ponctuelles au titre des enseignements obligatoires représentant 40% des coefficients (extrait de la [note de service du 28/07/2021](#)).

Le cycle terminal correspond aux **classes de Première et de Terminale** en voie générale ou technologique. Il s'achève par l'obtention du baccalauréat.

→ Je m'inscris pour la première fois au baccalauréat :

J'ai la possibilité de choisir entre deux modalités de passation ([note de service du 28/07/2021](#)) :



Le candidat individuel formule son choix entre ces deux modalités d'organisation au moment de son inscription à l'examen en classe de première. Ce choix est définitif une fois que l'inscription à l'examen est close, sauf en cas de situation exceptionnelle, et sous réserve de l'autorisation du recteur d'académie. Lorsque le candidat choisit d'être successivement évalué en fin de classe de première et en fin de classe de terminale, il ne peut modifier la répartition des évaluations prévues par la réglementation.

→ Je peux présenter à la même session du baccalauréat l'ensemble des épreuves du cycle terminal, y compris les épreuves anticipées si je remplis au moins l'une des conditions mentionnées dans le tableau ci-dessous (sous réserve de ne pas avoir présenté les épreuves anticipées l'année précédente) :

Situation du candidat	Pièce(s) justificative(s) à fournir
Je suis âgé.e d'au moins vingt ans au 31 décembre de l'année de l'examen.	Copie de la carte d'identité
J'ai un enfant à charge au moment de l'inscription.	Copie du livret de famille à jour
Je sers sous les drapeaux ou j'ai accompli mon service légal.	Copie de l'ordre de convocation ou de l'état des services effectués
Je suis de retour en formation initiale après avoir quitté le système scolaire depuis plus de 2 ans.	Copies du dernier contrat de travail et du dernier certificat relatif à la scolarité antérieure
J'étais inscrit.e régulièrement aux épreuves anticipées, mais je n'ai pas pu subir ces épreuves ou je ne les ai subies que partiellement à la session normale et à la session de remplacement suite à une absence justifiée liée à un événement indépendant de ma volonté.	Copie du document justifiant l'absence involontaire ou le cas de force majeure (certificat médical si raison de santé)
Je résidais temporairement à l'étranger au niveau de la classe de Première. Ou Je résidais de façon permanente à l'étranger et il n'y avait pas de centre d'examen ou le centre d'examen était trop éloigné de mon lieu de résidence.	Copie de l'attestation de résidence délivrée par le consulat
J'ai échoué pour la deuxième fois au baccalauréat général ou technologique, je me présente à nouveau.	Copie du relevé de notes du baccalauréat de la dernière session présentée
J'ai subi les épreuves anticipées en Première, mais je ne me suis pas inscrit.e à la session suivante.	Copies du relevé de note de Première et du justificatif de la non-inscription à la session normale suivante du baccalauréat
Je suis titulaire d'un baccalauréat général ou technologique ou professionnel ou du brevet de technicien supérieur ou de technicien agricole.	Copie du diplôme ou de l'attestation de réussite
Je suis titulaire d'un diplôme étranger sanctionnant des études d'un niveau et d'une durée comparables à ceux des études secondaires françaises.	Copies du diplôme étranger et du relevé de notes
J'ai changé de série au niveau de la classe terminale et je n'ai pas subi les épreuves anticipées.	Copie du relevé de notes de la dernière session présentée
Je suis un candidat non-scolaire et je demande le bénéfice de la conservation de notes (pour cinq sessions consécutives au 1 ^{er} échec), à condition que celles-ci soient égales ou supérieures à 10/20	Copie du relevé de notes de la dernière session du baccalauréat présentée

La conservation de notes

Les candidats qui représentent l'examen après un échec peuvent demander à bénéficier de la conservation des notes égales ou supérieure à 10/20, pendant cinq sessions qui suivent leur présentation au baccalauréat. Ils ne subissent alors que les autres épreuves.



- ✓ Rappel : Le choix d'avoir le bénéfice de notes ou de la dispense d'épreuves, ne permet pas d'obtenir de mention à l'examen.
- ✓ Seules les notes obtenues aux épreuves du premier groupe (obligatoires ou de spécialité) peuvent être conservées.
- ✓ Le renoncement au bénéfice de notes est définitif.
- ✓ Les candidats scolarisés à la session précédente en terminale qui ont échoué à la session précédente, ne peuvent bénéficier que de la conservation des notes des épreuves ponctuelles (grand oral, 2 enseignements de spécialité et la philosophie). Ils ne peuvent pas conserver les notes obtenues en contrôle continu (LVA, LVB, Histoire-géographie, EMC, enseignement scientifique/mathématiques, EPS / options facultatives).

Conservation des notes des épreuves anticipées pour les candidats de la session 2021 :

Voie ou série présentée à la session 2023	Notes des EA* Session 2021	Session 2022	Session 2023	Sessions suivantes
Même voie/même série	Notes > 10 ou Notes < 10	Échec	Conservation des notes des EA*	Conservation des notes supérieures ou égales à 10/20 pendant 5 sessions successives
Autre voie/autre série	Notes > 10 ou Notes < 10	Échec	Conservation des notes des EA*	Conservation des notes supérieures ou égales à 10/20 pendant 5 sessions successives

Conservation des notes des épreuves anticipées pour les candidats ayant participé à des sessions antérieures à la session 2020 :

Voie ou série présentée à la session 2023	Session 2020 (EA* 2019 et sessions antérieures)	Notes des EA*	Session 2022	Session 2023
Même voie/même série	Échec	Notes < 10	Échec	Obligation de repasser les EA*
	Échec	Notes > = 10	Échec	Conservation des notes supérieures ou égales à 10/20 pendant 5 sessions successives
Autre voie/autre série	Échec	Notes < 10	Échec	Obligation de repasser les EA*
	Échec	Notes > = 10	Échec	Conservation des notes supérieures ou égales à 10/20 pendant 5 sessions successives

*Épreuves Anticipées de français

Les notes des épreuves facultatives obtenues avant la session 2021 ne peuvent être conservées.

Vous pouvez consulter les tableaux d'équivalence pour les voies générale ou technologique sur la page suivante <https://eduscol.education.fr/1431/conservation-des-notes-au-baccalaureat-general-et-technologique>

Les dispenses d'épreuves

Candidats déjà titulaires d'un baccalauréat général ou technologique

Les candidats qui représentent l'examen alors qu'ils sont déjà titulaires d'un baccalauréat général ou technologique peuvent demander à bénéficier d'une dispense d'épreuves. Cette dispense est globale et ne peut pas porter sur une ou plusieurs épreuves choisies.

Situation du candidat	Dispense	Épreuves à présenter
Candidat titulaire d'un baccalauréat général ou technologique à partir de 2021	Avec mention au baccalauréat : -Aucune dispense	Toutes les épreuves
Candidat titulaire d'un baccalauréat général ou technologique à partir de 2021	Sans mention au baccalauréat : - Français - Philosophie - Tronc commun (évaluations communes) - EPS - Spécialité non poursuivie en terminale	Les deux épreuves terminales de spécialité et le grand oral Une des 2 spécialités doit être différente du baccalauréat déjà présenté.
Candidat titulaire d'un baccalauréat général obtenu avant 2021	Dispensé des épreuves terminales de français et de philosophie	Les deux épreuves terminales de spécialité et le grand oral
Candidat titulaire d'un baccalauréat technologique obtenu avant 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Dispensé des épreuves terminales de français et de philosophie s'il est candidat au baccalauréat technologique, • Dispensé uniquement des épreuves terminales de français s'il se présente au baccalauréat général. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les deux épreuves terminales de spécialité et le grand oral si inscrit au baccalauréat technologique, • Les deux épreuves terminales de spécialité, le grand oral et la philosophie si inscrit au baccalauréat général



- ✓ Les notes obtenues pour l'obtention du baccalauréat dont les candidats sont déjà titulaires ne sont pas prises en compte.
- ✓ La moyenne des notes est calculée en tenant compte uniquement des notes obtenues aux épreuves passées à la session pour laquelle le candidat s'inscrit, affectées des coefficients fixés par le règlement d'examen en vigueur.
- ✓ Au second groupe d'épreuves, les candidats faisant l'objet d'une dispense mentionnée passent deux épreuves de contrôle maximum, parmi celles qu'ils ont passées au premier groupe d'épreuves.
- ✓ La dispense d'épreuves ne permet pas de prétendre à l'obtention d'une mention même si la moyenne obtenue à l'examen est supérieure ou égale à 12/20.

Candidats qui changent de voie de formation ou de série

Situation du candidat	Évaluation concernée par la dispense
Candidats au baccalauréat général ou technologique scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de la voie professionnelle dans laquelle la langue vivante B n'est pas un enseignement obligatoire	LVB (étrangère ou régionale)
Candidats au baccalauréat général ou technologique scolarisés, moins de 2 années immédiatement avant leur classe de terminale, dans un pays autre que la France dans lequel la LV B n'est pas un enseignement obligatoire	NOTA : Les candidats au baccalauréat général ou technologique bénéficiant de la dispense sont autorisés à choisir une LVC, à condition qu'elle ne fasse pas partie de la liste des langues pouvant être choisies en épreuve de langue vivante obligatoire.
Candidats au baccalauréat général scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de première ou de terminale de la voie technologique	Enseignement de spécialité suivi uniquement en Première (la note de l'épreuve de spécialité obtenue en Première n'est pas conservée)
Candidats au baccalauréat technologique scolarisés avant leur classe de terminale dans une classe de première ou de terminale de la voie générale	
Candidats de la voie technologique scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de première ou de terminale d'une autre série technologique	
Candidats au baccalauréat général scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de première ou de terminale de la voie technologique	Enseignement scientifique de Première (la note d'enseignement de mathématiques n'est pas conservée)
Candidats au baccalauréat technologique scolarisés avant leur classe de terminale dans une classe de première ou de terminale de la voie générale	En Mathématiques de la voie technologique de Première (la note d'enseignement scientifique n'est pas conservée)
Candidats au baccalauréat général ou technologique scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de la voie professionnelle	Ensemble des évaluations de la classe de Première
Candidats au baccalauréat général ou technologique scolarisés immédiatement avant leur classe de terminale dans une classe de la voie professionnelle	Épreuves anticipées de français

Texte de référence : [Arrêté du 6 novembre 2019 relatif à la dispense de certaines épreuves du baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui changent de série ou de voie de formation.](#)

Les modalités d'évaluation des épreuves

Vous trouverez les modalités d'évaluation des épreuves anticipées obligatoires de français sur la page suivante <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo17/MENE1910625N.htm>

Vous trouverez les modalités d'évaluation des épreuves communes à compter de la session 2022 sur la page suivante <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENE2121270N.htm>

Vous trouverez les modalités d'évaluation des épreuves ponctuelles des enseignements optionnels à compter de la session 2022 sur la page suivante

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo41/MENE2121399N.htm>

En ce qui concerne le baccalauréat technologique, à compter de la session 2023, les candidats de toutes les séries peuvent choisir une LVC, la LCA et DGEMC.

Les épreuves de français

L'épreuve de français (écrite et orale) est définie par la [note de service du 23 juillet 2020](#).

Les candidats individuels présentent l'épreuve orale obligatoire dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.

Le récapitulatif des activités est alors constitué par le candidat lui-même, en conformité avec les programmes.

À titre informatif, vous recevrez courant du mois de mai 2022 un exemple de trame de descriptif. Quelle que soit la forme du document choisie, le descriptif doit obligatoirement et clairement faire apparaître vos nom et prénom.

Les aménagements d'épreuves

La procédure, ainsi que les dossiers à télécharger selon votre situation sont disponibles sur le site de l'[académie de Montpellier](#). Le dossier devra être envoyé au plus tard le jour de la clôture de l'inscription, soit le 21 novembre 2022 (cachet de la poste faisant foi).



- ✓ Les candidats issus d'une autre académie et bénéficiant d'aménagement d'épreuves valable pour la session 2022 devront transmettre la photocopie de la décision de l'autorité administrative accompagnée de l'avis médical.
- ✓ Les candidats en situation de handicap bénéficiant d'une conservation de notes inférieures à 10/20 ou d'un étalement des épreuves sur plusieurs sessions doivent obligatoirement contacter le bureau de l'organisation du baccalauréat à l'adresse mail suivante ce.aménagementbac@ac-montpellier.fr

Les inscriptions

Procédure d'inscription sur CYCLADES

**Les inscriptions seront ouvertes du 24 octobre à 14h00
au 21 novembre 2022 à 18h pour les terminales,
du 21 novembre 12h00 au 11 décembre 23h59 pour les premières
Aucune inscription ne sera acceptée après la fermeture du serveur.**

Doivent procéder à leur inscription sur le site de l'académie de Montpellier :

- ✓ Les candidats CNED libres ou à la carte (individuels),
- ✓ Les candidats non-scolarisés (individuels).



Pour toutes questions relatives à l'utilisation de l'application d'inscription, une foire aux questions (FAQ) est disponible sur la page d'accueil.

Compte utilisateur

➤ **J'ai déjà un compte candidat cyclades**

→ Je me connecte directement sur Cyclades puis « Se connecter ».

➤ **J'ai un compte candidat cyclades mais j'ai oublié le mot de passe**

→ Je me connecte directement sur Cyclades puis « Se connecter ».

→ Je saisis mon mail et je clique sur « mot de passe oublié » pour réinitialiser mon mot de passe.

➤ **Je n'ai jamais eu de compte candidat cyclades**

→ Je me connecte sur le portail d'inscription [Cyclades](#) de l'académie de Montpellier.

→ Je clique sur **Je n'ai pas de compte.**

→ Je saisis toutes les informations demandées.



- ✓ L'adresse mail est l'identifiant du compte, il ne peut y avoir qu'un seul compte candidat par adresse mail.
- ✓ Le mot de passe doit comporter au moins une majuscule, une minuscule et un caractère spécial. Le nombre de caractère doit être compris entre 8 et 20.
- ✓ Vous aviez un compte Cyclades en Première, il apparait sur l'écran d'accueil de l'application un bouton avec la mention « À compléter ». Il faut l'utiliser pour l'inscription en Terminale pour permettre la bonne remontée de vos données de l'année précédente :

→ Un mail d'activation est ensuite envoyé à l'adresse mail que j'ai renseignée : je clique sur le lien d'activation **dans les 48h suivant la réception** (je vérifie également mes spams).

→ Je peux alors me connecter à l'aide de mon adresse mail et de mon mot de passe.

Mon inscription

→ Je clique sur le menu **M'inscrire**.

→ Je choisis l'examen (Épreuves anticipées ou Baccalauréat général/technologique), la session 2022, l'académie de Montpellier et je valide.

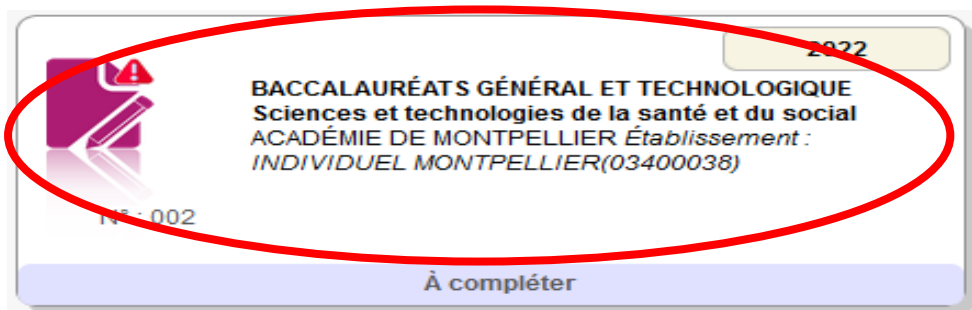


- ✓ Pour les candidats de la zone ASIE/PACIFIQUE, je choisis ASIE/Australie.
- ✓ La voie technologique n'est pas proposée dans les centres ouverts à l'étranger sauf la série STMG qui n'est uniquement possible qu'en INDE à PONDICHERY.

→ Je complète l'ensemble des onglets :

- Identification,
- Infos candidature,
- Qualification,
- Épreuves,
- Récapitulatif,
- N° inscription.

◆ **Attention** : Si vous avez déjà un compte CYCLADES (inscription en première en 2022 ou redoublant de terminale 2022), une inscription pour la session 2023 existe déjà. Elle est « à compléter » :



Il faut cliquer sur l'onglet de la session 2023 (sinon la page ne s'ouvrira pas) puis sur mon inscription, sur « modifier » en bas de page. Il faut ouvrir tous les onglets (« suivant »), modifier les informations s'il y a lieu puis « enregistrer ».

Identification



- ✓ Dans la rubrique « adresse », je pense à indiquer « Chez M. ou Mme » si mon nom ne figure pas sur la boîte aux lettres.

Si je me rends compte d'une erreur dans mes données après avoir enregistré ma candidature, je dois contacter le service gestionnaire pour faire une demande de modification (voir page 1).

Infos candidature

- Je renseigne la catégorie candidat qui me correspond
- Individuel + **ville de résidence (attention, vous êtes convoqué dans la zone géographique choisie).**



✓ Cette étape est importante car elle détermine la nature de mon évaluation

- J'indique si je demande un aménagement de mes épreuves (voir § Aménagement d'épreuves) ;

Qualification

- Je renseigne ma voie : générale ou technologique (préciser la série technologique).

Épreuves

→ Je renseigne les **3 enseignements de spécialité** en fonction de la modalité de passation choisie (au choix pour le baccalauréat général ou associés à la série d'inscription pour le baccalauréat technologique).

→ Je renseigne mes choix de **langue pour la LVA et la LVB.**

→ Je renseigne mes choix de **2 disciplines pour l'EPS** ou, le cas échéant, mon inaptitude partielle ou totale à l'EPS. Le certificat d'inaptitude en éducation physique et sportive est à télécharger sur le site de l'académie de Montpellier et à joindre impérativement à la confirmation d'inscription.

→ Si je redouble, je peux bénéficier de conservation /bénéfices de notes (Article du code de l'éducation [D. 334-13](#) pour la voie générale et [D. 336-16](#) pour la voie technologique).

→ Je peux bénéficier de dispenses d'épreuves si je suis déjà titulaire d'un bac ([arrêté du 14 mai 2020](#)) ou si je change de voie ou de série ([arrêté du 6 novembre 2019](#)). Les dispenses seront mises à jour automatiquement dans Cyclades lorsque vous aurez sélectionné votre situation.



✓ Le choix de la conservation/bénéfice de notes ou de la dispense d'épreuves, ne permet pas d'obtenir de mention à l'examen.

- Je peux renseigner **1 ou 2 choix d'enseignements optionnels** ([bulletin officiel N°41 du 4 novembre 2021](#)).

Récapitulatif

Le candidat doit valider son inscription sur le portail Cyclades en ligne.

Cette validation vaut signature, elle entraînera la génération du récapitulatif d'inscription.

- Cet onglet affiche toutes les informations saisies précédemment.
→ Je dois cliquer sur le bouton **Enregistrer** pour terminer mon inscription.

Numéro d'inscription

- Je prends en note mon numéro de candidat.
- Je peux éditer ma confirmation en cliquant sur **Visualiser/Imprimer**.
- Ma confirmation d'inscription est également disponible dans **Mes documents**.

Confirmation d'inscription

Une fois ma confirmation d'inscription imprimée, je vérifie et corrige les erreurs éventuelles dans Cyclades, tant que la période des inscriptions est ouverte.

- ✓ Il est de la responsabilité du candidat de vérifier attentivement cette confirmation d'inscription et notamment les éléments suivants :



- Nom et prénoms,
- Date et lieu de naissance
- Adresse valide dans l'académie de Montpellier,
- Adresse mail et numéro de téléphone en France,
- Type de candidature : individuels + ville, CNED + ville
- Baccalauréat, spécialités et, éventuellement, options facultatives choisies,
- Épreuves obligatoires, ordre des langues LVA/LVB,
- Conservation de notes.

- ✓ Si cela est nécessaire, les informations devront être corrigées en rouge directement sur la confirmation d'inscription.



Pour finaliser mon inscription, j'envoie par courrier postale avant le 25 novembre 2022, cachet de la poste faisant foi, ma confirmation d'inscription vérifiée, datée, signée et les pièces justificatives listées ci-après à:

**RECTORAT de l'ACADEMIE DE MONTPELLIER
DEC 3- inscription au BGT
31 rue de l'Université
34064 Montpellier cedex 2**

Pièces justificatives

- Une photocopie lisible de ma pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou carte de séjour en français),
- Une photocopie de l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) si je suis de nationalité française, ou si je possède la double nationalité.

À défaut :

- Pour les candidats seulement convoqués à la JDC, l'attestation établie par leur centre du service national de rattachement les plaçant provisoirement en règle au regard de leurs obligations de service national,
 - Ou pour les candidats non encore convoqués à la JDC, l'attestation de recensement délivrée par la mairie,
 - Ou pour les candidats exemptés de la JDC, l'attestation individuelle d'exemption.
- Un justificatif de domicile (impôts, facture opérateur ou fournisseur d'énergie)
 - Pour les candidats présentant une inaptitude totale ou partielle, le certificat médical d'inaptitude à la pratique d'éducation physique et sportive à télécharger sur le site de l'académie de Montpellier.

→ Tout autre document demandé selon ma situation (ex : relevé de notes d'un baccalauréat obtenu lors d'une session précédente, dernier relevé de notes pour les candidats précédemment inscrits dans une autre académie...).



- ✓ Tout dossier non parvenu au bureau du bac dans les délais entrainera l'annulation de l'inscription.

Au-delà de la fermeture, les modifications (suite à des erreurs de saisie concernant votre identité ou parce qu'il ne vous a pas été possible de saisir une dispense liée à un aménagement ou à l'EPS) seront effectuées par nos services.

Vous devez nous faire parvenir la confirmation d'inscription **modifiée en rouge**, au plus tard le 23 décembre 2022, par mail à l'adresse suivante : ce.decinsription@ac-montpellier.fr

Convocation aux épreuves

Vous serez averti.e par mail de la mise à disposition d'un ou plusieurs documents dans votre espace candidat vous indiquant les dates, les horaires et les lieux d'épreuves.

Résultats et relevé de notes

Les résultats du premier groupe de l'examen du baccalauréat seront consultables sur le site de l'académie de Montpellier. Les résultats présentés sur cette page ne peuvent servir de justificatif d'obtention du baccalauréat.



- ✓ Votre relevé de note officiel, signé et tamponné au format PDF, sera disponible dans votre espace candidat Cyclades dès la publication des résultats.
- ✓ Vous devez conserver précieusement ce document qui vous servira pour votre inscription dans l'enseignement supérieur.

ANNEXE 1 : Calendrier des épreuves pour les candidats individuels

Calendrier des épreuves du baccalauréat général			
Épreuves	Nature	Dates	Horaires
Français	Écrit	Jeudi 16 juin 2022	14h00 – 18h00
	Oral		
Philosophie	Écrit	Mercredi 15 juin 2022	08h00 – 12h00
Grand oral	Oral	Information à venir	
Spécialité Arts	Écrit	Lundi 20 mars 2023	14h00 – 17h30
	Oral	A définir	
Spécialité Biologie-écologie	Écrit	Mercredi 22 mars 2023	14h00 – 17h30
Spécialité Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	Écrit	Lundi 20 mars ou mardi 21 mars 2023	14h00 – 18h00
Spécialité Humanité, littérature et philosophie	Écrit	Lundi 20 mars ou mardi 21 mars 2023	14h00 – 18h00
Spécialité Langues, littératures et cultures étrangères et régionales	Écrit	Mardi 21 mars 2023	14h00 – 17h30
	Oral	A définir	
Spécialité Littératures, langues et cultures de l'antiquité	Écrit	Mercredi 22 mars 2023	14h00 – 18h00
Spécialité Mathématiques	Écrit	Lundi 20 mars ou mardi 21 mars 2023	14h00 – 18h00
Spécialité Numérique et sciences informatiques	Écrit		14h00 – 17h30
Spécialité Physique chimie	Écrit		14h00 – 17h30
Spécialité Sciences de la vie et de la terre	Écrit		14h00 – 17h30
Spécialité Sciences de l'ingénieur	Écrit		14h00 – 18h00
Spécialité Sciences économiques et sociales	Écrit		14h00 – 18h00
Épreuves optionnelles	Oral et/ou Pratique	Information à venir	
Épreuves d'éducation physique et sportive	Oral et/ou Pratique	Du 17 au 21 avril 2023	
Évaluations ponctuelles	Écrit	Information à venir	
	Oral	Information à venir	
Enseignements de spécialité suivi uniquement en Première	Écrit	Information à venir	

Calendrier des épreuves du baccalauréat technologique

Série	Épreuves	Nature	Dates	Horaires
Toutes séries	Français	Écrit	Jeudi 16 juin 2022	14h00 – 18h00
		Oral	Information à venir	
	Philosophie	Écrit	Mercredi 15 juin 2022	08h00 – 12h00
	Grand oral	Oral	Information à venir	
ST2S	Chimie, biologie et physiopathologie humaines	Écrit	Lundi 20 mars 2023	14h00 – 18h00
	Sciences et techniques sanitaires et sociales	Écrit	Mardi 21 mars 2023	14h00 - 17h00
STL	Biochimie-biologie-biotechnologie ou sc. physiques et chimiques en labo	Écrit	Mardi 21 mars 2023	14h00 - 17h00
		Pratique	Information à venir	
	Physique-chimie et mathématiques	Écrit	Lundi 20 mars 2023	14h00 - 17h00
STD2A	Analyse et méthodes en design	Écrit	Lundi 20 mars 2023	14h00 – 18h00
	Conception et création en design et métiers d'art	Pratique	Mardi 21 mars 2023	14h00 – 18h00
STI2D	Physique-chimie et mathématiques	Écrit	Lundi 20 mars 2023	14h00 - 17h00
	Ingénierie, innovation et développement durable	Écrit	Mardi 21 mars 2023	14h00 - 18h00
STMG	Droit et économie	Écrit	Mardi 21 mars 2023	14h00 - 18h00
	Management, sciences de gestion et numérique	Écrit	Lundi 20 mars 2023	14h00 - 18h00
STHR	Économie-gestion hôtelière	Écrit	Lundi 20 mars 2023	14h00 - 18h00
	Sc. et technologies culinaires et des services - Enseignement scientifique alimentation-environnement	Écrit	Information à venir	
		Pratique	Information à venir	
S2TMD	Culture et sciences chorégraphiques ou musicales ou théâtrales	Écrit	Lundi 20 mars 2023	14h00 - 18h00
	Pratique chorégraphique ou musicale du théâtre	Pratique	Information à venir	
Toutes séries	Épreuves optionnelles	Oral et/ou Pratique	Information à venir	
	Épreuves d'éducation physique et sportive	Oral et/ou Pratique	Du 17 au 21 avril 2023	
	Évaluations ponctuelles	Écrit	Information à venir	
		Oral	Information à venir	
	Enseignements de spécialité suivi uniquement en Première	Écrit	Information à venir	

ANNEXE 2 : Liste des pièces justificatives

Pièces Fournies

Document d'identité

- Photocopie lisible de ma pièce d'identité (carte d'identité (recto/verso), passeport ou carte de séjour en français (recto/verso))

Journée Défense Citoyenneté

- Photocopie de l'attestation de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) si je suis de nationalité française, ou si je possède la double nationalité
- OU**
- Attestation établie par leur centre du service national de rattachement les plaçant provisoirement en règle au regard de leurs obligations de service national
- OU**
- Attestation de recensement délivrée par la mairie
- OU**
- Attestation individuelle d'exemption

Justificatif de domicile

- Imposition ou attestation fournisseur énergie ou facture opérateur téléphonie box....

Candidat présentant une inaptitude totale ou partielle à la pratique d'éducation physique et sportive

- Certificat médical d'inaptitude à la pratique d'éducation physique et sportive (à télécharger sur le site de l'académie de Montpellier)

Aménagement d'épreuves pour les candidats en situation de Handicap (dossier à télécharger sur le site de [l'académie de Montpellier](#))

- Dossier de procédure complète
- OU**
- Dossier de procédure simplifiée

Justificatif pour une passation des épreuves à la fin du cycle terminal et selon la situation du candidat (se reporter à la page 5 de ce guide)

- Photocopie du livret de famille à jour
- OU**

- Photocopie de l'ordre de convocation ou de l'état des services effectués

OU
- Photocopies du dernier contrat de travail et du dernier certificat relatif à la scolarité antérieure

OU
- Photocopie du document justifiant l'absence involontaire ou le cas de force majeure (certificat médical si raison de santé)

OU
- Photocopie de l'attestation de résidence délivrée par le consulat

OU
- Photocopie du relevé de notes du baccalauréat de la dernière session présentée

OU
- Photocopies du relevé de note de Première et du justificatif de la non-inscription à la session normale suivante du baccalauréat

OU
- Photocopie du diplôme ou de l'attestation de réussite

OU
- Photocopie du diplôme étranger et du relevé de notes

OU
- Photocopie du relevé de notes de la dernière session présentée

OU
- Photocopie du relevé de notes de la dernière session du baccalauréat présentée

Demande de dispense d'épreuves pour les candidats déjà titulaires du baccalauréat général ou technologique ou pour les candidats qui changent de voie ou de série (annexe 3)

- Formulaire de demande complété et accompagné des documents justifiants la demande

ANNEXE 3 : Demande de dispense d'épreuves* ([Arrêté du 06/11/2019](#))

Cette demande est à formuler au moment de l'inscription.

Toute demande devra être accompagnée de la ou des pièces justificatives ouvrant droit à la dispense d'épreuves.

Nom : Prénom :

N° de candidat :

Candidat.e à la session 2023 au baccalauréat de la

Voie générale

Voie technologique, dans la série ST2S STL STD2A STI2D STMG STHR S2TMD

Pour la voie générale ou technologique
→ Demande de dispense d'épreuve en LVB
<input type="checkbox"/> Candidat au baccalauréat général ou technologique scolarisé immédiatement avant leur classe de Terminale dans une classe de la voie professionnelle dans laquelle la langue vivante B n'est pas un enseignement obligatoire.
<input type="checkbox"/> Candidat au baccalauréat général ou technologique scolarisé, moins de 2 années immédiatement avant leur classe de Terminale dans un pays autre que la France dans lequel la LVB n'est pas un enseignement obligatoire.
→ Demande de dispense d'épreuve pour l'enseignement de spécialité non poursuivi en classe de Première
<input type="checkbox"/> Candidat au baccalauréat général scolarisé immédiatement avant leur classe de Terminale en classe de Première ou de Terminale de la voie technologique.
<input type="checkbox"/> Candidat au baccalauréat technologique scolarisé immédiatement avant leur classe de Terminale en classe de Première ou de Terminale de la voie générale.
<input type="checkbox"/> Candidat au baccalauréat technologique scolarisé immédiatement avant leur classe de Terminale en classe de Première ou de Terminale de la voie technologique.
→ Demande de dispense de contrôle continu de la classe de Première
<input type="checkbox"/> Candidat au baccalauréat général ou technologique scolarisé immédiatement avant leur classe de Terminale dans une classe de la voie professionnelle.
→ Demande de dispense de contrôle continu de la classe de Terminale
<input type="checkbox"/> Candidat déjà titulaire d'un baccalauréat général ou technologique.
→ Demande de dispense des épreuves anticipées de français
<input type="checkbox"/> Candidat au baccalauréat général ou technologique scolarisé immédiatement avant leur classe de Terminale dans une classe de la voie professionnelle.
Pour la voie générale
<input type="checkbox"/> Candidat au baccalauréat général scolarisé immédiatement avant leur classe de Terminale dans une classe de Première ou de Terminale de la voie technologique.
→ Demande de dispense des épreuves anticipées de français et de philosophie
<input type="checkbox"/> Candidat déjà titulaire d'un baccalauréat général obtenu avant 2021
Pour la voie technologique
<input type="checkbox"/> Candidat au baccalauréat technologique scolarisé immédiatement avant leur classe de Terminale dans une classe de Première ou de Terminale de la voie générale.
→ Demande de dispense des épreuves anticipées de français et/ou de philosophie
<input type="checkbox"/> Candidat déjà titulaire d'un baccalauréat technologique obtenu avant 2021

*Les candidats redoublants qui ont obtenu des dispenses l'année précédente doivent refaire une demande lors de la nouvelle inscription.